



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 38858

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'enseignement de la chimie. S'il apparaît aujourd'hui bien adapté, il convient cependant de multiplier les ateliers de science dans les écoles primaires et de compléter les enseignements de la chimie dans les collèges, notamment pour les travaux de groupe. Il souhaiterait savoir s'il entend poursuivre l'adaptation de cet enseignement en ce sens.

Texte de la réponse

L'enseignement des sciences et de la technologie fait l'objet d'une attention particulière du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un plan de rénovation de ces enseignements a ainsi été mis en place à partir de septembre 2000, issu de l'opération « La Main à la pâte » et adossé à la publication des nouveaux programmes de l'école primaire en janvier 2002. Il a permis un développement significatif de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire, notamment grâce à la mise en place d'activités concrètes, par exemple sous la forme d'ateliers, dans le cadre de la démarche d'investigation préconisée par les programmes. Différents documents ont été diffusés afin d'accompagner les enseignants dans cette rénovation : des documents produits par le ministère mais aussi des documents produits par certaines fédérations ou branches professionnelles : ce fut notamment le cas de l'Union des industries chimiques. Le processus de rénovation des enseignements scientifiques et technologiques se poursuit actuellement au collège. De nouveaux programmes sont ainsi en cours de finalisation, notamment en physique-chimie. Ces programmes ne constituent pas une rupture avec les programmes actuels, mais un réaménagement permettant de tenir compte à la fois de la rénovation de l'enseignement à l'école primaire mais aussi des constats opérés depuis 1996 sur la mise en oeuvre des programmes actuels. Une réflexion est en cours, en relation avec l'Union des industries chimiques, pour améliorer la pertinence des opérations proposées en partenariat dans certains collèges, soit dans le cadre des enseignements (par exemple, l'organisation, dans le cadre de l'éducation à l'orientation, de l'intervention de professionnels), soit dans le cadre des ateliers scientifiques et techniques. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'une nouvelle circulaire parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 22 du 3 juin 2004.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38858

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3398

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6060